BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES (CTRM)

Durée : 3 années

1. *Champ d'activité :*

Le titulaire de la spécialité : « Conducteur Transport Routier Marchandises » du Baccalauréat Professionnel est un professionnel qui réalise des opérations de transport de marchandises à l'aide d'ensembles de véhicules du groupe lourd. Il exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises.

Son activité consiste à :

- Préparer et organiser sa mission de transport
- Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement
- Réaliser le transport et la livraison
- Communiquer avec son environnement
- Clore sa mission de transport

Travaillant généralement au sein d'une équipe, il est en relation avec des clients, les services internes (services exploitation, commerciaux, …) et partenaires extérieurs (usagers, autorités administratives…) avec lesquels il communique à l'oral et à l'écrit en français et dans une autre langue de la communauté européenne.

Afin de répondre aux besoins spécifiques du transport, ce professionnel aura suivi une formation à la conduite des engins de manutention motorisés (Catégorie 1 et 3).

Sa formation le préparera à une attitude citoyenne, en préservant la santé des personnes, la sécurité et l'environnement.
Il sera également ambassadeur de l'entreprise et donc former à l'amélioration de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès.

2. *Les attentes en formation*

Les qualités requises pour intégrer la formation, et devenir un bon professionnel :

- Responsable, rigoureux, ponctuel
- En bonne santé et avec une bonne hygiène de vie,
- A l'écoute, avoir le sens du contact,
- Avoir une bonne expression orale

Ces points continueront d'être développés durant les années de formation.

3. *Les perspectives d'évolution :*

Titulaire du baccalauréat, je peux poursuivre ma formation afin de me préparer à être responsable au sein d'une entreprise.
Différentes voies sont possibles : BTS en formation continue ou en alternance, BUT, autres BAC Pros, …

Si je souhaite intégrer après l'obtention de mon bac professionnel la vie active, je pourrai après plusieurs années valider mon expérience par une VAE (Validation des acquis de l'expérience) et ains accéder à des responsabilités de niveau supérieur.

Effectif au lycée de Brocéliande : 24 élèves

Horaires d'enseignement élève en seconde professionnelle CTRM :

	Matières	Horaire élève hebdomadaire **en classe entière**	Horaire élève hebdomadaire **en classe dédoublée**
Enseignement en commun	Co intervention français	1	
	Co intervention maths	1	
	Consolidation, ap et accompagnement orientation	1	1.5
Enseignement Général	Français / Histoire-géo / Enseignement moral et civique	2.5	1
	Anglais		2
	Mathématiques	1.5	
	Sciences-physiques		1.5
	Prévention-santé-environnement (PSE)	1	
	Arts appliqués		1
	Education Physiques et sportives	2.5	
	Economie-Gestion	1	
	Sous-Total	**14**	
Enseignement Professionnel	Conduite et manœuvre (groupe de 4 élèves)		6
	Réglementation Routière		1.5
	Connaissance du Véhicule	1	1
	Réglementation et gestion du transport	1	2.5
	Manutention motorisée (Catégorie 1 et 3)	1	1
	Sous-Total	**15**	

Les élèves doivent avoir 15 ans :
- pour apprendre à conduire un véhicule léger et lourd.
- pour utiliser les équipements de travail mobiles automoteurs et les équipements de travail servant au levage (Code du travail) ; ex : Chariots élévateurs, hayon,…

Sur les 3 années :

- 22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :
  - 11 semaines d'entreprise.
  - 11 semaines au lycée.

Conduite encadrée à partir de 16 ans :
- Après un avis favorable à l'épreuve B, ce dispositif permet à l'élève de conduire accompagné hors-temps scolaire.
- Après un avis favorable aux épreuves de conduite en Poids lourd, ce dispositif permet à l'élève de conduire, accompagné, en entreprise.

Durant la formation, les élèves passeront la formation de base en « Matières dangereuses ».

En fin de 1ère professionnelle, par le biais d'un contrôle continu, les élèves peuvent obtenir une attestation de réussite intermédiaire (ARI). L'ARI permet à la majorité de demander le B et C.

L'obtention du baccalauréat permettra aux élèves d'obtenir une carte de qualification conducteur (CQC), le Permis B, C et CE à leur majorité, ainsi qu'une attestation de formation aux chariots 1 et 3.